

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M ROSELIER, Maire

Présents :

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, MARZIN Mikaël, LE NET Karine, LORIC Franck, CANTE Ghislain, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan.

Absents excusés :

PICAUT Marie-Pierre (Pouvoir à PUISSANT Séverine), BOURALY Monique (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine), DENIS David (Pouvoir à JOUANNIC Anne), LAMOUR Véronique (Pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à CANTE Ghislain), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à STAEL Gérard), LE HOUEZEC Romy, LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à POUILLAUDE Maurice), LORIC Emilie (Pouvoir à PICAUD Nathalie), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal), TALMONT David (Pouvoir à LAURENT Isabelle), Yohann LE FICHER.

Le Conseil Municipal a désigné Mr CAMPS en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 2 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 15 Votants : 25

Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023

Délibération n°2022_09_12_03

Les engagements et mandats relatifs aux dépenses d'investissement 2022 cessent d'être pris en compte à partir de la 2^e semaine de décembre. Toutefois, dans l'attente du vote du budget 2023, il est possible de prolonger la prise en charge des dépenses et engagements d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Au regard des inscriptions budgétaires. Il est proposé que la somme de 4 075 125 euros soit inscrite au titre du quart de ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, APPROUVE l'autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023 et AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Le 20 décembre 2022

Le Maire



Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le



ID : 056-215601402-20221209-20220912031-DE